

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 JUIN 2022

Dividende de 0,88 € par action, mis en paiement le 24 juin 2022 – Modification du descriptif du programme de rachat d'actions

Paris, le 17 juin 2022 (18h30) - L'assemblée générale mixte d'ADLPartner, présidée par Monsieur Bertrand Laurioz, Président du conseil d'administration, s'est tenue ce jour. Le quorum s'est établi à 81,874 %.

Approbation des comptes de l'exercice 2021

L'assemblée générale a approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2021.

Dividende

L'assemblée générale a décidé la distribution d'un dividende de 0,88 € par action, conformément à la proposition faite par le conseil d'administration. Sa date de détachement est fixée au 22 juin 2022 et sa mise en paiement interviendra le 24 juin.

Modification du descriptif du programme de rachat d'actions

L'assemblée générale a décidé en séance de modifier la 11ème résolution (*Autorisation d'un programme de rachat d'actions*) proposée par le conseil d'administration pour relever le prix maximal de rachat des actions à 45 euros (au lieu de 35 euros) ainsi que le montant maximal alloués à ces acquisitions qui a été porté en conséquence à 18,75 millions d'euros (au lieu de 14,6 millions d'euros), hors frais. Cette modification a été motivée par l'évolution du cours de bourse de l'action Dékuple.

En conséquence, et en application de l'article 2.1 du Règlement Délégué (UE) 2016/1052 de la Commission du 8 mars 2016 et de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le descriptif du programme de rachat d'actions, publié dans le Rapport Financier Annuel 2021 de la société, pages 144 et 145, est mis à jour par le présent communiqué des éléments précités.

Autres résolutions

Les actionnaires de la société ont adopté les autres résolutions, qui comprenaient notamment :

- L'approbation des conventions réglementées et de la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société et des membres du conseil pour 2022, ainsi que l'ensemble des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués au cours ou au titre de l'exercice 2021 au président directeur général ;
- Le renouvellement du mandat du cabinet Grant Thornton en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de 6 ans ;
- L'autorisation donnée au conseil d'administration d'annuler les actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

Les conditions de quorum ainsi que le résultat détaillé du vote seront prochainement mis en ligne sur le site internet de DÉKUPLE (www.dekuple.com).

À propos de DÉKUPLE

Créé en 1972, DÉKUPLE est un acteur majeur du data marketing cross-canal. Le Groupe conçoit, commercialise et met en œuvre, pour son propre compte ou celui de ses partenaires et clients, des services d'acquisition, de fidélisation et d'animation de la relation client sur l'ensemble des canaux de distribution. Ses expertises lui permettent d'accompagner les marques dans leurs besoins marketing mais aussi de créer pour son compte des portefeuilles générateurs de revenus récurrents. Le Groupe travaille aujourd'hui avec 2/3 des entreprises du CAC 40 et de nombreuses ETI.

DÉKUPLE a réalisé 164,3 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2021. Présent en France, en Espagne, au Portugal et en Chine, le Groupe emploie plus de 700 personnes.

DÉKUPLE est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Paris – Compartiment C.

Code ISIN : FR0000062978 - DKUPL

www.dekuple.com

Contacts

DÉKUPLE

Relations Investisseurs & Information financière

tel : +33 1 41 58 72 03 - relations.investisseurs@dekuple.com

CALYPTUS

Cyril Combe - tel : +33 1 53 65 68 68 - dekuple@calyptus.net